Bon de réservation
Pour le MARCHE aux JOUETS à INGRE
A retourner à :
HUGUETTE PAPIAU, 5 place René Cassin 45140 INGRE
Avant le 15 NOVEMBRE 2019
Information : contact@jumeauxetplus45.org

La famille _____mail et Tel*: _____

Adresse _____ _____

Souhaite participer au marché aux JOUETS le
SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019 à INGRE
PAS DE VETEMENTS ni MATERIEL DE PUERICULTURE

☐ Nb de Tables _____ (tarifs, voir conditions-limitées à 2)
☐ Emplacement pour encombrant : …… (cf. conditions)
PAS DE PORTANT

Autres informations

Adhérents de l'association J45	☐oui	☐non
Résidents d'Ingré	☐oui	☐non
Aide à ranger la salle	☐oui	☐non

Affichage et publicité du marché :
Secteur géographique ……

TOTAL INSCRIPTION

Table (1) : ...€ :	..... €
Table (2) : ...€ :	..... €
Espace encombrants : .. €	..... €
Total	..... €

Nous reconnaissons par la présente avoir lu et accepté le règlement de la vente et du fait que nos enfants seront sous notre entière responsabilité.

Fait à _____ le _____ *signature*

** à renseigner impérativement*

Organisateur : Association _ **JUMEAUX ET PLUS 45**

Adresse : _____ 5, place René Cassin - 45140 INGRE _____

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne physique

se déroulant le _____ **23 NOVEMBRE 2019** _____ *à Ville :* _____ **INGRE** _____

Je soussigné(e),
Nom : …… Prénom ……
Né(e) le ……à Département : …… Ville : ……
Adresse : ……
CP …… Ville ……
Tél. …… Email : ……
Titulaire de la pièce d'identité N° ……
Délivrée le …… par ……
N° immatriculation de mon véhicule : ……

Déclare sur l'honneur :
- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à …… le ……
Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

CONDITIONS DE LA VENTE:

Eligibilité :

- Les adhérents JUMEAUX&PLUS45 sont prioritaires jusqu'au 2 novembre
- Les personnes non adhérentes de l'association J&+45 à partir de cette date
- Chaque association dispose d'un nombre de tables déterminé. Les membres qui ne peuvent s'inscrire dans leur association car le quota est atteint, ne peuvent invoquer ni priorité ni tarif dans la seconde.

Sont éligibles à la vente : Jouets, jeux, cadeaux, vêtements/accessoires de sports d'hiver uniquement, décoration de chambre, CD et DVD. Les articles doivent être propres, en bon état, les jouets à pile/secteur vérifiés.

Non éligibles : le matériel de puériculture et vêtements

Ouverture des portes : au grand public de 11h30 à 17h00

Tarifs :

- Adhérents de l'association Jumeaux&Plus45: 3€ la table/l'équivalent emplacement
- Habitants d'Ingré : 4€ la table/l'équivalent emplacement
- Extérieurs : 6€ la table/l'équivalent emplacement

Réservation/Inscription :

- La réservation est enregistrée à réception des trois éléments : Attestation personne physique », bon de réservation ainsi que le règlement de l'espace (table+emplacement) par chèque à l'ordre de « association Jumeaux etplus45 » sous réserve du nombre de tables restant disponibles.
- Ne seront pas pris en compte les documents incomplets
- La confirmation des inscrits sera affichée sur la page d'accueil du site Jumeauxetplus45.org le mercredi précédent le marché
- 1 seul vendeur par bon ! Indiquez lisiblement si vous souhaitez être installé à coté d'un autre exposant
- Les organisateurs peuvent ne pas accorder plus de 2 tables en cas de forte participation

Désistement :

- **Vous devez impérativement nous prévenir de votre désistement au 07.81.96.48.02 au plus tard** le matin même du marché avant l'heure prévue d'installation : 10h00

Tout désistement sans information de votre part dans les délais entrainera l'encaissement de votre règlement

Installation—rangement :

- **Installation de 10h à 11h30**. Vous devez être en place pour l'ouverture à 11h30
- Les tables et les chaises sont fournies. La table fait 1.20m
- **La vente se fait en salle !** Ne prévoyez pas plus de matériel que votre espace ne permet.
  - Les équipements encombrants : Il s'agit des articles qui ne peuvent être placés sous les tables : grand vélo… Ils devront être clairement indiqués dans la réservation.
  - Les organisateurs peuvent demander **de retirer de la vente** le matériel encombrant non indiqué sur la réservation et/ou débordant sur les allées et les articles non éligibles

LES VISITEURS DOIVENT POUVOIR CIRCULER EN TOUTE SECURITE

- Les exposants devront démonter et ranger leurs tables et chaises à l'issue de la vente suivant les consignes des organisateurs. **Par respect pour les acheteurs, le rangement s'effectuera après la clôture du marché**

Responsabilité :

- Les vendeurs sont responsables des objets qu'ils vendent ; l'association pourra demander le retrait de tout article qu'elle jugerait dangereux ou non-conforme.
- **Objets interdits à la vente** : biberons en plastique (sauf « sans BPA »), tapis-puzzle en mousse.
- L'association ne pourra pas être tenue pour responsable des vols ou dégradations des objets mis en vente ou personnels
- Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.
- L'estrade est strictement interdite au public, aux exposants et leur famille

Le marché est régi par **la réglementation des vide-greniers** :

- Ouvert uniquement aux particuliers, les commerçants sont interdits
- Ne peuvent être vendus que des objets personnels et usagés, la vente d'animaux, de denrées alimentaires ou de boissons sont interdites
- La personne indiquée sur l'attestation est celle qui vend. Les prête-noms sont interdits

L'AFI tiendra une buvette ainsi que de la restauration DONT LES BENEFICES SONT REVERSES AU TELETHON